

Verband Kleine Münsterländer International (KIM-I) e.V.



Jacqueline Mette, Pretzschendorf, Dresdner Str. 19, 01774 Klingenberg

Destinataires :

Dietrich Berning, Henrik Raae Andersen, Cor Bottenheft,
Philip van der Biest, Rune Riishoej, Peter Katholm, Harri Hyppänen, Magali Boulanger, Germain Klein, Harrie Verhoeven, Ernst Evensen, Atle Johannesen, Philipp Ita, Josef Westermann, Urs Hoppler, Rolf Grönstedt, Jiří Kec, John Liscovitz, Ken Bremer, Jean-Claude Grandgenet, Jacqueline Mette

Présents :

Dietrich Berning (D), Henrik Raae Andersen (DK), Cor Bottenheft (NL), Peter Katholm (DK), Harri Hyppänen (FIN), Germain Klein (F), Philipp Ita (A), Atle Johannesen (N), Jean-Claude Grandgenet (L), Jacqueline Mette (D).

Procès-verbal de l'AG 2018

Lieu : Hôtel Europas Rosengarten, Rosengartenstraße 60, 66482 Zweibrücken (D)

Date : Dimanche 14.10.2018 de 09.00 h à 12.30 h.

Ordre du jour

01. Accueil

Dietrich Berning, Président du KLM-I, souhaite la bienvenue aux représentants des pays membres du KLM-International.

02. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

Dietrich Berning informe l'assemblée que deux requêtes ont été déposées hors délai.

03. Approbation du PV de l'AG du 25.09.2016

Le PV est adopté à l'unanimité.

04. Rapport du comité

☞ Dietrich Berning (Allemagne)

Ces deux dernières années, le comité ne s'est réuni physiquement qu'une seule fois par an à l'occasion de l'IMP. Au Printemps, pour des raisons d'économies, le comité s'est également réuni sur Skype.

Le règlement de l'IMP-B a été actualisé et approuvé par consultation via la messagerie électronique.

Par la même occasion, les pays membres ont approuvé la proposition pour l'attribution de distinctions honorifiques. Un standard de travail du PEM a également été ébauché, il décrit la façon de travailler en plaine, au bois et à l'eau.

Actuellement, on note une nette augmentation du nombre de membres dans les clubs régionaux allemands. Le nombre total des membres s'élève à 5 700. En raison de sa polyvalence, le PEM est de plus en plus utilisé à la chasse au grand gibier en forêt.

L'uretère ectopique est une pathologie dont la cause est une mauvaise implantation des uretères dans la vessie. Au jour d'aujourd'hui, 400 chiens ont été examinés dont 6% évalués C. Les chiens classés C sont exclus de l'élevage mais pourront obtenir une indemnisation versée par la caisse de solidarité.

Les résultats des chiens analysés A et B seront publiés, ils pourront être autorisés à reproduire. Le club allemand prend en charge les frais liés à l'expertise. Lors de l'AG 2019, le club allemand étudiera une proposition qui tend pour plus de transparence et qui pourrait se traduire par la publication des résultats des analyses A, B et C.

Le club allemand réfléchit également sur l'orientation à donner à l'avenir des épreuves nationales mais pour le moment aucun consensus n'a été trouvé.

Tél.: 0049 (0) 35058 / 429741 - **Fax:** 0049 (0) 35058 / 429742 - **E-Mail:** mette@kleine-muensterlaender.org

Web: www.klm-international.info

☞ Cor Bottenheft (Pays-Bas)

Cor Bottenheft estime que la rédaction d'un "standard de travail" à l'attention des juges (hors Allemagne) est absolument nécessaire. Il trouve que la communication au sein du comité est tout à fait satisfaisante.

☞ Germain Klein (France)

Germain Klein rappelle qu'en 1969 il y a eu 4 naissances en France contre 1 310 en 2017. Les pedigrees sont délivrés par la Société Centrale Canine. Le club français (CFEML) compte 840 adhérents dont 650 pour le PEM. Le club gère le PEM, chien de chasse polyvalent, en attachant une grande importance à l'arrêt.

En raison de sa polyvalence, le PEM est de plus en plus utilisé pour la chasse au gros gibier ; la prolifération du sanglier explique en partie cet essor.

Ces dernières années, il y a eu plusieurs changements au sein du comité français. Depuis août 2018, Magali Boulanger est la présidente du club français.

Depuis 3 ans, plusieurs épreuves de pistage ont eu lieu en France. De 2015 à 2018, 58 chiens y ont participé dont 86% avec succès.

Il est à noter qu'en France, l'évaluation du pistage et du criant n'est pas d'usage au sein du groupe 7 des chiens d'arrêt. L'Allemagne et l'Autriche ont reconnu le certificat français validant le pistage et le criant.

Germain Klein et Dietrich Berning vont travailler ensemble à l'élaboration d'une solution pour valider le criant lors d'une chasse afin d'élargir les possibilités pour valider le criant en France et qui soit recevable aussi bien par le comité du club français que par les pays membres du KLM-I. Cela permettrait de valider le criant chez un plus grand nombre de PEM.

Germain Klein souhaite que l'invitation à l'AG soit envoyée aux pays membres plus tôt que ce n'est le cas actuellement.

05. Rapports des pays membres du KLM-I

➤ Autriche (Philipp Ita)

L'an dernier, l'Autriche a adopté un nouveau règlement d'élevage. Il existe actuellement une forte demande de chiots. La polyvalence du PEM reste la priorité de l'élevage autrichien. Pratiquement tous les chiots sont remis entre les mains de chasseurs.

Le club autrichien attache un grand intérêt à la coopération internationale ce qui a eu un effet sur les modifications apportées au règlement d'élevage comme par exemple le contrôle de l'uretère ectopique, la reconnaissance de l'IMP-A comme épreuve donnant accès à l'élevage, l'acceptation d'une saillie avec dysplasie A et B (ce qui n'était pas autorisé avant). Concernant le criant, la réglementation n'a pas été modifiée, il faut qu'il soit validé avant l'âge de 24 mois.

Le nombre d'épreuves organisées par le club autrichien est en nette augmentation.

Le club autrichien du Petit et du Grand Münsterlander organisera l'IMP 2019 près de Sindelburg. L'épreuve se déroulera sur d'excellents territoires riches en petit gibier avec une eau particulièrement adaptée à ce type d'épreuve.

Au courant de cette semaine, à Wolframs-Eschenbach, les clubs du Grand Münsterlander ont créé l'association mondiale du Grand Münsterlander et ont adopté les statuts.

➤ Finlande (Harri Hyppänen)

Le nombre d'adhérents augmente lentement mais régulièrement. La demande de chiots est supérieure à l'offre qui reste faible. Des chiots sont importés de l'étranger principalement d'Allemagne et du Danemark. Il n'y a pas de problème particulier à signaler concernant la santé du cheptel finlandais. Les chiens sont vendus à des chasseurs. On constate un net afflux de sangliers en provenance de la Russie.

En Finlande, il y a une tradition qui veut que tous les 5 ans il y a changement de présidence, Harri Hyppänen entame sa cinquième et dernière année de son mandat.

Cette année le club finlandais fêtera son 50ème anniversaire, à cette occasion il organisera une exposition et des Fields-Trials.

➤ Danemark (Holger Katholm)

Monsieur Katholm explique que le courrier adressé par les clubs nordiques ne met pas en cause le KLM-I.

Le club danois a fêté cette année son 50ème anniversaire en organisant une grande exposition, des Fields-Trials et des épreuves de retriever. 306 membres ont participé aux différentes manifestations. Dietrich Berning s'étonne que SMCNA ait été invité alors que le KLM allemand et le KLM-I n'y étaient pas conviés.

Monsieur Katholm se renseignera et répondra à la question posée dès qu'il aura eu les informations.

L'AG 2017 a modifié les statuts sans l'accord de deux personnes.

Le club compte actuellement plus de 900 membres alors que seulement 650 ont été signalés au KLM-I ; Mr Katholm vérifiera pour trouver la raison qui justifie cette différence.

247 chiots sont nés en 2017.

A partir du 1er janvier 2019, les 2 parents d'une portée devront avoir passé le contrôle de l'uretère ectopique. 5 vétérinaires sont habilités à faire les analyses. Les résultats seront publiés sur le site du club ainsi que dans le bulletin.

Le club prendra en charge les frais des analyses. Pour l'instant, 14 PEM ont été contrôlés, un seul cas C a été détecté. Actuellement 70 échantillons de sang ont été stockés.

➤ Norvège (Atle Johannesen)

Le club norvégien a été créé en 1972.

La demande de chiots est très largement supérieure au nombre de naissances ce qui explique en partie des portées d'élevages non règlementés.

Le nombre d'adhérents se situe autour de 400, il avait sensiblement augmenté l'an dernier en raison de problèmes internes chez le Grand Münsterlander.

Nombre de naissances moyen/an : 80.

Le club est tributaire de sang nouveau en provenance de l'étranger.

Jusqu'en 2017, seules les épreuves nationales (Fields-Trials) étaient reconnues pour pratiquer l'élevage. Depuis lors ont été également reconnues des épreuves pour tester les aptitudes naturelles ainsi que l'IMP-B.

Le contrôle de l'uretère ectopique est facultatif, pour le moment 3 cas sont répertoriés. L'AG a décidé d'attendre encore une année avant de décider si le contrôle deviendra obligatoire. Il faut savoir que les frais d'analyse s'élèvent à 350 €, le club prend 150 € à sa charge.

92 % des chiens norvégiens sont indemnes de dysplasie, 94 % si on ne tient compte que des membres du club.

L'an dernier, le club a fait une enquête auprès de ses membres sur différents thèmes. Les résultats de cette enquête permettent de dire que 70 % de chiens n'ont pas de problème de santé, que 90 % des chasseurs chassent le gibier à plume, que 17 % pratiquent la recherche et que 15 % des chassent le sanglier. 80 % des propriétaires sont très satisfaits de leurs PEM et à 95 % apprécient particulièrement le caractère du PEM. 50 % estiment que le dressage est facile et ne demande pas beaucoup de travail.

Atle Johannesen tient les résultats de l'enquête à disposition.

➤ Luxembourg (Jean-Claude Grandgenet)

Jean-Claude Grandgenet a été invité à l'AG. Il est juge depuis 35 ans et élève des PEM depuis plus de 30 ans. Le Luxembourg n'est pas encore un pays membre puisqu'il n'y existe pas de club national. C'est la Fédération Cynologique Luxembourgeoise qui gère les chiens de races.

Il y a 35 ans, il n'y avait que 6 PEM au Luxembourg, actuellement entre 50 et 60 PEM sont entre les mains de chasseurs luxembourgeois dont peu l'utilisent comme chien de chasse polyvalent et que très peu participent à des épreuves.

Le criant est une aptitude recherchée en raison de son utilisation lors des battues au grand gibier en forêt.

➤ Suisse (Lecture d'un courrier)

Urs Hoppler est excusé.

➤ KIM-GNA (Lecture d'un courrier)

Ken Bremer est excusé.

➤ Belgique (Cor Bottenheft)

Cor Bottenheft rapporte qu'il en Belgique existe différentes traditions cynégétiques en Belgique.

Depuis peu, 3 types de pedigrees y sont distribués.

Pour le type de "Base" les parents doivent avoir le pedigree et fait l'analyse ADN, pour le type "Premium" la radiographie des hanches est obligatoire.

Pour la variante "High Premium" le chien doit avoir réussi une épreuve d'aptitudes naturelles organisée par le club belge.

➤ Pays-Bas (Cor Bottenheft)

Lors des 5 dernières années le nombre d'adhérents a légèrement baissé. Le club organise de nombreuses épreuves de Field-Trial et des épreuves de chasse non règlementées.

Depuis 10 ans les chiens sont soumis au contrôle oculaire.

Le nombre de chiens atteints par la cataracte passe de 25 % à 5 % si les parents et grands-parents étaient indemnes.

Le club encourage et soutient ses membres à participer à l'IMP.

06. Bilan et développement de l'élevage international de travail

IMP condition pour l'élevage / Attribution du CACIT / Sigles

Pour consolider les liens au sein du KLM-I, il est nécessaire de prendre en compte d'autres éléments en plus du standard FCI de la race.

L'IMP a été créé pour avoir une épreuve de travail commune aux différents pays membres. Plusieurs pays dont l'Allemagne, l'Autriche, la France et la Norvège ont adopté une voire les deux variantes comme épreuve donnant accès à l'élevage et ont de ce fait inscrit l'IMP dans leur règlement d'élevage.

Le règlement, adopté par la Société Canine allemande (VDH) a été transmis à la FCI. Le CACIT n'a pu être attribué qu'une seule fois au vainqueur de l'IMP qui s'était déroulée en Autriche. Le dossier avance top lentement auprès de la FCI.

Le club allemand a décidé d'attribuer un sigle de performance aux chiens qui se sont distingués aux épreuves nationales allemandes (JKN) ainsi que pour l'IMP (JKI).

– Logo Chien de chasse

En accord avec le VDH, la FCI et les organismes internationaux des autres races, le club allemand du KLM est autorisé, en tant que pays d'origine de la race, de distinguer les chiens qui ont été élevés conformément aux recommandations du règlement d'élevage allemand, en leur attribuant le logo Jagdhund.

Les éleveurs étrangers peuvent bénéficier de ce logo pour mettre en valeur leur travail. C'est un élément pour encourager l'élevage de travail au niveau international.

Cette distinction n'autorise aucun passe-droit, elle ne peut être attribuée qu'à un chien titulaire du pedigree FCI en concertation avec les clubs nationaux des pays membres du KLM-I.

– Standard F.C.I.

Lors de l'AG 2012 du KLM-I, la décision a été prise y compris par les pays nordiques de modifier le standard F.C.I.. Du fait que le standard ne pouvait être modifié que par le pays d'origine de la race, la requête du KLM-I a été transmise au club allemand du PEM.

En 2014, le club allemand a accepté cette proposition en modifiant légèrement un point sur décision de l'AG. La demande a été présentée au VDH qui l'a transmise à la F.C.I..

La validation sera effective qu'avec l'accord de la F.C.I.. Trois ans et demi ont passé avant que la F.C.I. ne se manifeste. Les propositions de modifications ont été acceptées dans les grandes lignes cependant quelques remarques ont été formulées auxquelles Dietrich Berning a répondu.

La commission en charge du dossier auprès de la F.C.I. traitera le sujet lors de la prochaine réunion. Le club allemand espère que le nouveau standard sera enfin validé.

Le changement de nom du club allemand "Kleiner Münsterländer Vorstehhund" en "Kleiner Münsterländer" a apparemment irrité les pays nordiques. Ils soupçonnaient que l'élevage du PEM comme chien d'arrêt allait être abandonné. Dietrich Berning rappelle que le standard attache une grande importance à la polyvalence du chien de chasse pratique et que l'arrêt est une aptitude très importante qui doit évidemment être conservée ; c'est une aptitude qui caractérise le PEM dès son origine et qui se reflète dans son caractère.

Il n'est pas utile qu'une aptitude figure dans le nom de la race. Le terme "Vorstehhund" (chien d'arrêt) n'est apparu dans le nom que tardivement puisqu'à l'origine le PEM n'était pas un bon arrêteur.

A aucun moment il n'a été question de retirer le PEM du 7ème groupe des chiens d'arrêt ; le changement de nom avait pour seul but d'attirer l'attention des chasseurs que l'élevage du PEM n'est pas uniquement orienté pour son aptitude à arrêter mais pour sa polyvalence c'est-à-dire : chasser tous gibiers et nuisibles en plaine, au bois et à l'eau et arrêter.

L'AG retient que l'arrêt est une aptitude essentielle du PEM. Toutes les personnes présentes sont d'accord que l'arrêt est un élément essentiel de la polyvalence à la chasse.

Dietrich Berning présente les modifications proposées au standard. Le standard n'a pas changé mais seulement modernisé. Entre autres, l'historique de la race a été rédigé dans une version plus courte. La morphologie doit être adaptée à sa façon de chasser. Pour des raisons d'ordre scientifique, l'angle de l'avant-bras a été rectifié en passant de 90° à 105°. Ont été également retenus pour motifs d'exclusion à l'élevage muet et clabaud.

Dietrich Berning souligne que les décisions prises par les prédécesseurs des représentants des comités ne peuvent être remises en cause. Il lui a été adressé un courrier de 4 pays membres qui laissait supposer que ces pays voulaient s'opposer à la modification du standard.

Il souhaite qu'à l'avenir les choses soient discutées afin d'éviter tout malentendu.

07. Description du travail en plaine (Quête de chasse)

Suite à une demande, Dietrich Berning a rédigé un texte qui décrit la façon de travailler du PEM lors d'une quête de chasse en plaine. Ce texte sera traduit en français et en anglais et publié sur le site Internet pour avis. Plus tard, une version simplifiée sera rédigée et pourrait être communiquée aux juges de travail.

08. Site Internet

La rénovation du site a été réalisée en même temps que celui du club allemand qui a pris entièrement à son compte les frais.

Germain Klein obtiendra un accès pour faire la mise à jour de la partie en français.

09. Règlements d'élevage des pays membres traduits en allemand

Les pays membres avaient été priés de traduire leurs règlements d'élevage en allemand et les faire parvenir à la Directrice du KLM-I. Plusieurs pays n'ont pas encore répondu à cette demande.

10. IMP 2019

Seulement 50 % de participants ont réussi l'épreuve cette année. Tous les chiens éliminés ont échoué dans des disciplines de dressage. Les juges se réunissent à l'issue de chaque épreuve pour voir comment le règlement pourrait être amélioré. Il a été convenu que le règlement ne sera pas modifié.

La prochaine IMP aura lieu en Autriche en 2019.

11. Rapport financier 2016 et 2017

Le rapport financier a été envoyé avec l'invitation à l'AG.

Lors des deux dernières années, pour avoir fait au printemps la réunion de comité avec Skype et réduit les indemnités des juges à l'IMP, les finances se sont améliorées.

Les comptes ont été révisés par deux réviseurs allemands. Ils ont validé la bonne tenue des comptes.

12. Décharge du comité

Philipp Ita demande à l'AG de donner décharge au comité. La décharge au comité est approuvée à l'unanimité.

13. Propositions

La demande de modification des statuts du Danemark n'a pas été déposée dans les délais, de ce fait le sujet n'a pu être traité. Dietrich Berning tient à préciser qu'en conformité avec la réglementation allemande des droits régissant les associations, toute demande doit être rédigée en allemand. Les membres du comité doivent avoir un mandat officiel de leur pays membre. Le mandat officiel est de 4 ans, tout membre peut aller au bout de son mandat même s'il n'est plus mandaté par son pays.

Henrik Raae Andersen a été vice-président depuis la création du KLM-I. Dietrich Berning le remercie pour le travail qu'il a effectué et, par décision commune, le nomme vice-président d'honneur.

L'assemblée souhaite qu'à l'avenir, l'invitation avec l'ordre du jour de l'AG soit envoyée plus tôt.

14. Elections

a. Président

Cor Bottenheft prend en charge l'élection du Président.

Dietrich Berning se porte candidat. Dietrich Berning, domicilié à Provinzialstraße 24, 46499 Hamminkeln (D), est réélu Président à l'unanimité des membres présents.

b. 1er vice-président

Le Président propose la réélection de Cor Bottenheft. Cor Bottenheft, domicilié à Jan van Nassaupark 78, NL-3844 BS Harderwijk est réélu à l'unanimité.

c. 2ème vice-président

Le comité propose Philipp Ita comme 2ème vice-président. Personne ne s'y oppose. Philipp Ita, domicilié à Stift 1, A-3321 Ardagger est élu 2ème vice-président à l'unanimité des membres présents.

d. Directeur / Directrice

Le Président propose la personne devant assurer la fonction. Dietrich Berning propose la réélection de Jacqueline Mette comme Directrice. La proposition est acceptée à l'unanimité, Jacqueline Mette est réélue comme Directrice.

Germain Klein en tant que responsable des épreuves internationales a le statut d'invité au sein du comité. L'AG approuve à l'unanimité sa collaboration au sein du comité.

L'AG approuve à l'unanimité le statut d'invité au sein du comité d'Atle Johannesen en tant que représentant des pays nordiques.

15. Distinctions honorifiques

Les distinctions ont été remises la veille dans le cadre de l'IMP. Henrik Raae Andersen a été nommé vice-président d'honneur. Henrik Raae Andersen, Cor Bottenheft, Germain Klein, Marco et Susanne Neupert, Ernst Zeimetz, Werner Brunne et Erwin Steinbauer ont été décorés de la médaille de reconnaissance en argent.

Tous les concurrents ainsi que les juges ont reçu la médaille du KLM-I qui sera commercialisée prochainement.

16. Divers

Depuis cette année, la protection des données a été renforcée au niveau européen et rend obligatoire la signature d'une déclaration. Les responsables du club allemand ont accepté de prendre en charge ce dossier pour le compte du KLM-I.

Dietrich Berning remercie les pays membres d'avoir participé à l'AG. Les entretiens et les échanges qui ont eu lieu lors de cette AG ont permis de jeter des passerelles et créer des liens pour mieux se rapprocher les uns des autres.

17. Calendrier

1. L'IMP 2019 aura lieu en Autriche du 20 au 22.09.2019.
2. La première réunion du KLM-I avait eu lieu en 2005 dans le Rheinland en Allemagne. Il est envisagé d'y organiser l'IMP 2020.

Fait le 16.10.2018
Jacqueline Mette
Directrice

Dietrich Berning
Président

| |
|---|
| Traduction Germain Klein 04.11.2018 |
|---|